

Délibération DEL-CC-2026-008

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 FEVRIER 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois février deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Patricia YOU.

Pouvoirs (7) : Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT pouvoir à Claudine GRELLIER.

Absents (23) : Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX.

Date de convocation : 28-01-2026

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

FINANCES

Budget Principal CA2B : modification de l'Autorisation d'Engagement "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat" (OPAH)

Vu l'article R.1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-207 du 9 novembre 2021 portant création de l'Autorisation d'Engagement pour le projet "Suivi animation programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé" ;

Vu les délibérations DEL-CC-2022-022 du 8 février 2022, DEL-CC-2023-037 du 21 mars 2023, DEL-CC-2024-028 du 19 mars 2024 et DEL-CC-2025-033 du 18 mars 2025 portant modification de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de paiement ;

Considérant l'évolution des besoins, il convient de modifier l'autorisation et les crédits de paiement.

Il s'agit d'acter une nouvelle modification de l'autorisation d'engagement pour le suivi animation du Programme d'Aides à l'Amélioration de l'Habitat Privé".

Il est rappelé que le planning d'intervention à la suite de la délibération du 18 mars 2025 déclinait l'AE/CP de la manière suivante :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Animation du PAAHP	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	208 778,66 €	320 000,00 €	305 047,78 €	1 137 000,00 €
Total TTC	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	208 778,66 €	320 000,00 €	305 047,78 €	1 137 000,00 €

Pour prendre en compte le décalage du programme, il convient de modifier l'autorisation d'engagement comme suit :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Animation du PAAHP	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	218 186,99 €	182 729,96 €	240 000,00 €	240 000,00 €	24 909,49 €	1 209 000,00 €
Total TTC	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	218 186,99 €	182 729,96 €	240 000,00 €	240 000,00 €	24 909,49 €	1 209 000,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire est invité à :

- **modifier l'autorisation d'engagement telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 FEV. 2026**

Notifié ou publié le **10 FEV. 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

